

Table ronde visant à éliminer les obstacles

À la recherche de solutions sectorielles et gouvernementales à la croissance économique et au succès commercial

Octobre 2020

APERÇU

Ce rapport présente les propos tenus lors d'une table ronde gouvernement-industrie organisée par l'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada (AEMC) et l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC) le 28 octobre 2020. Les participants à la table ronde comptaient des leaders des secteurs de la plomberie, du chauffage et de la mécanique du Canada, ainsi que des représentants de ministères et d'organismes gouvernementaux, y compris :

- Ressources naturelles Canada;
- Conseil national de recherches du Canada;
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada;
- Ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées;
- Conseil canadien des normes; et
- Environnement et Changement climatique Canada

La table ronde a également profité de la participation d'observateurs représentant la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation et le Comité consultatif provincial-territorial du Conseil canadien des normes.

La table ronde du 28 octobre faisait suite à la table ronde du 23 juin qui décrivait les priorités de l'industrie et permettait aux représentants présents du gouvernement de faire des mises à jour concernant leurs initiatives départementales. Ces discussions ont donné lieu à une rencontre de travail plus structurée qui permettait aux participants de souligner les obstacles qu'ils avaient observés et de s'appuyer sur la livraison de priorités clés du Discours du trône du gouvernement fédéral.

PROGRÈS RÉALISÉS

La santé continue d'être à l'avant-scène lors de la pandémie, mais en se tournant vers l'avenir, de hauts fonctionnaires du cabinet du Premier ministre, du cabinet de la vice-première ministre et de Finances Canada indiquent que le gouvernement fédéral positionne le Canada pour un rétablissement qui nécessitera le soutien de l'industrie.

Le gouvernement fédéral s'est engagé sur trois points principaux qui demanderont du soutien important de l'AEMC et de l'ICPC et qui profiteraient d'une collaboration avec des champions ministériels. Les points sont les suivants :

- **Récupérer 1 million d'emplois perdus en raison de la pandémie de la COVID-19 en créant de la croissance**
 - Investir en infrastructures
 - Investir en modernisations
- **Générer des investissements d'importance historique en formations pour les travailleurs canadiens**
- **Éliminer les obstacles au commerce interne**

Afin de réaliser ces objectifs, les secteurs de la plomberie, du chauffage et de la mécanique ont profité de la discussion pour indiquer les changements qui doivent être apportés afin d'assurer que le plan du gouvernement livre des investissements efficaces et génère les bénéfices les plus importants pour les Canadiens.

De plus, le gouvernement fédéral a emboîté le pas en octobre en accélérant le financement alloué à la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) qui mobiliserait des investissements du secteur privé pour créer des emplois en modernisant des installations en matière d'efficacité énergétique accrue.

Les investissements du nouveau « Plan de croissance » aideront les entreprises des secteurs de la plomberie, du chauffage et de la mécanique dans toutes les régions, mais il existe un besoin important d'assurer que le financement soit versé rapidement afin de renouveler rapidement la réserve de projets.

VISION SECTORIELLE

D'après les recommandations générées par la table ronde précédente ainsi que les mises à jour politiques qui ont eu lieu depuis, les discussions de la table ronde organisée par l'AEMC et l'ICPC ont présenté la vision suivante aux participants afin de diriger la conversation :

Afin de livrer des résultats aux Canadiens, de nouveaux équipements doivent être approuvés, avec des mises à jour plus rapides et moins de charges administratives, installés par des gens de métiers qualifiés afin d'assurer qu'ils sont optimisés pour être utilisés dans les maisons et les bâtiments du Canada.

La réalisation de cette vision exigera :

- Une collaboration fédérale/provinciale/territoriale sur la modernisation des codes du bâtiment et des normes relatives à l'équipement;
- Un déploiement des mises à jour plus rapide qui aidera les entreprises à croître et à réduire la charge administrative pour les consommateurs; et
- L'installation de produits modernes qui fournissent un meilleur confort, une meilleure santé et un meilleur niveau sanitaire, qui sont meilleurs pour l'environnement, lorsqu'installé adéquatement.

DISCUSSION

La discussion entre tous les participants était constructive et ajouta de nouvelles informations concernant les décisions politiques et l'existence de failles et d'obstacles aux priorités communes du gouvernement et de l'industrie.

Quel est l'obstacle le plus important que vous prévoyez dans la livraison de nouvelles modernisations au Canada au cours des cinq prochaines années ?

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

- D'un point de vue de réglementation et de coopération, il est important que les provinces et les territoires soient informés du travail actuellement en cours sur le commerce interne.
- Il est également essentiel de souligner les avantages liés à l'élimination d'obstacles au commerce interne et de démontrer quelles lacunes doivent être comblées.

Conseil canadien des normes

- L'industrie doit continuer d'indiquer où sont les obstacles existants et les bienfaits économiques d'harmoniser les codes à l'aide du soutien du Conseil canadien des normes en vue de faire progresser cette priorité de diverses façons.

Ressources naturelles Canada

- Concernant l'approbation des « meilleurs équipements », davantage de renseignements devraient être communiqués en matière des perspectives d'approbation et de déploiement. Les politiques et les programmes doivent clairement présenter quelles composantes spécifiques sont requises pour les modernisations.
- Une main-d'oeuvre qualifiée fait également partie de l'écosystème global des éléments nécessaires à stimuler les modernisations. Donc, davantage d'informations sur les lacunes et les obstacles relatives aux compétences et ce qui est actuellement fait pour attaquer ces problèmes doivent être communiqués sur l'ensemble de cet écosystème.
- Les programmes, les politiques et les règlements doivent tous être coordonnés afin d'assurer le succès.

Conseil national de recherches du Canada

- La teneur générale de l'harmonisation est de rendre le système de codes plus efficace et réactif auprès des parties prenantes. La fourniture de données probantes et une collaboration fédérale-provinciale-territoriale est essentielle.
- Les codes représentent un outil, mais il y en a d'autres qui peuvent être mis à profit. De considérer d'autres outils pour l'atténuation, l'adaptation, l'accessibilité, etc., est particulièrement important en vue d'atteindre les populations vulnérables, telles que les communautés où de nouveaux bâtiments ne peuvent peut-être pas être construits.

Toutes les données que l'industrie peut accumuler à ce sujet facilitent l'argumentaire auprès du gouvernement.

Environnement et Changement climatique Canada

- Afin d'avancer, il faut comprendre à quel point les programmes existants ont été efficaces, les leçons que nous pouvons en tirer, ce que nous pouvons améliorer, ce qui fonctionne le mieux en matière de direction gouvernementale, et s'il y a une combinaison de programmes qui pourrait être optimal.
- Une considération spéciale devrait également être apportée au soutien de lieux spécifiques en zones résidentielles, à forte densité, rurales, éloignées, etc.

Ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées

- Concernant la question des compétences, il faut identifier les acteurs qui pourraient former et améliorer les compétences des personnes du secteur. L'industrie peut aider à créer des liens.

À votre avis, les gouvernements provinciaux sont-ils prêts à collaborer sur les mises à jour nécessaires aux codes modèles, aux normes d'efficacité, aux codes du bâtiment et d'autres obstacles interprovinciaux ?

Quel est le rôle de l'industrie ?

Ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées

- Concernant les besoins en formations des métiers, il semble y avoir un décalage entre la réglementation existante en matière de formation de métiers et la demande du marché. Le problème c'est que ces règlements se trouvent au niveau provincial donc afin d'apporter des changements à la formation et à la certification des métiers, il faut trouver un moyen d'aborder la question de façon exhaustive sur l'ensemble du pays.

Conseil canadien des normes

- L'harmonisation suscite beaucoup d'intérêt et de soutien, mais l'industrie devrait continuer à communiquer le message.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

- Des conseils sont en voie de développement pour le gouvernement sur les priorités identifiées dans le Discours du trône d'après des conversations comme celles-ci et il y aura un besoin à l'avenir de dialoguer avec l'industrie alors que ces programmes évoluent.

Quel type de partenariat contribuera à accélérer le déploiement de nouvelles technologies ? Est-ce que de nouveaux investissements suffisent, ou est-ce que des mesures incitatives sont nécessaires à la livraison de ces fonds ?

Environnement et Changement climatique Canada

- De nouveaux renseignements permettant de comprendre ce qui se passe au sein de l'industrie, surtout quand la situation évolue et change aussi rapidement qu'avec la COVID-19, sont toujours utiles au gouvernement.

Conseil national de recherches du Canada

- Il y a un besoin pour davantage de données qui soulignent l'efficacité et le retour sur investissement de nouveaux équipements et de nouvelles technologies. On a également mentionné qu'il y aurait du financement disponible permettant de générer ces données.

Ressources naturelles Canada

- La [Feuille de route pour la transformation du marché de l'équipement écoénergétique](#) dans le secteur du bâtiment, publiée en 2018 pourrait servir de guide permettant de comprendre sur quels types d'activités nous devons mettre l'accent à court et à long terme.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

- Le besoin pour davantage de données, surtout des données qui peuvent être démontrées à travers une perspective « d'avantage canadien » a été réaffirmé en tant qu'essentiel en vue d'appuyer le progrès à cet égard.

RÉSULTATS ET PROCHAINES ÉTAPES

- Cette discussion démontre que les priorités ministérielles et de l'AEMC/ICPC sont bien alignées.
- Les représentants de l'industrie devront redoubler leurs efforts au niveau provincial, afin d'informer les provinces des obstacles et de les impliquer dans les plans pour réduire cette charge administrative.
- Il faut éduquer les politiciens fédéraux en matière d'obstacles auxquels font face les représentants ministériels lorsqu'ils collaborent avec des partenaires provinciaux. Ceci facilitera une coordination améliorée au niveau fédéral au moment de collaborer avec des partenaires provinciaux.
- La [Feuille de route pour la transformation du marché de l'équipement écoénergétique](#) devrait être examinée à titre de ressource potentielle. Si les modernisations deviennent des voies vers le succès pour le gouvernement, l'appui des provinces est essentiel au

succès de la voie à suivre, et l'industrie peut collaborer avec le gouvernement dans la mise en place de cette feuille de route.

- L'AEMC et l'ICPC communiqueront avec le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) en vue de commencer à travailler avec eux en les impliquant dans de futures tables rondes et en mettant à profit des ressources créées par la CBDCa, tels que leur rapport, [*Une feuille de route pour les rénovations II*](#).
- À l'aide d'orientation claire du gouvernement, l'industrie peut avancer afin d'innover et de développer de nouvelles technologies pour des produits qui rencontrent les objectifs du gouvernement ainsi que de la formation en soutien à l'installation de ces technologies et aux modernisations qui les utilisent.

RECOMMANDATIONS

Processus

1. L'industrie travaillera à l'établissement des bons liens entre les ministères fédéraux et provinciaux afin de faciliter la coordination et le progrès en matière des objectifs et priorités identifiés par la table ronde.
2. L'industrie mettra à profit les programmes et ressources existants afin de partager cette information avec les membres de l'AEMC et de l'ICPC et d'identifier comment ces programmes pourraient être améliorés.
3. L'industrie travaillera en collaboration et de façon novatrice afin de trouver des solutions permettant au gouvernement d'atteindre ses objectifs.

Politique

1. Lorsque les lettres de mandat ministérielles seront disponibles, l'AEMC et l'ICPC les utiliseront afin de déterminer avec précision où mettre de la pression afin d'avancer la question des obstacles au commerce interne, de mettre l'accent sur les compétences et la formation, et de moderniser pour une croissance propre.

Au sujet de l'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada et de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage

L'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada (AEMC) est une fédération nationale sans but lucratif qui regroupe des associations provinciales autonomes qui oeuvrent au développement et à l'avancement du secteur des entrepreneurs en mécanique et des entrepreneurs spécialisés au Canada. Créé en 1895, l'AEMC est une association nationale dynamique et diversifiée qui répond aux besoins des entrepreneurs en mécanique de toutes tailles oeuvrant dans des domaines tels que la plomberie, le chauffage, la ventilation, la

climatisation, les systèmes de contrôle, les gaz médicaux, le soudage et la suppression des incendies, principalement dans les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels. Avec des bureaux dans chaque province ainsi que 15 bureaux régionaux en Ontario, l'AEMC est la plus importante association d'entrepreneurs spécialisés du Canada.

L'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC), fondé à Montréal en 1933, est une association professionnelle sans but lucratif qui s'engage à fournir à ses membres les outils qui assureront leur réussite dans l'environnement concurrentiel actuel. Plus de 283 compagnies sont membres de cette association industrielle canadienne influente. Ce sont des fabricants, des grossistes-distributeurs, des maîtres distributeurs, des agents de fabricants et des entreprises affiliées qui fabriquent, vendent et distribuent des produits de plomberie, de chauffage, d'hydronique, d'aqueducs, ainsi que d'autres produits industriels et mécaniques. Les grossistes membres de l'ICPC exploitent plus de 700 entrepôts et salles d'exposition à travers le Canada. Les ventes annuelles totales de l'industrie dépassent les 7 milliards de dollars et les membres de l'ICPC emploient plus de 25 000 personnes partout au Canada.

